

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Vimont sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR (arrivé à 19h42), Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h13), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mmes Alexandra LEPINAY, Sylvie SALLE, Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Richard MARTIN (pouvoir à Dominique DELIVET), Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Régine ÉNÉE), MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Matthieu PICHON (pouvoir à Eric MARGERIE), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Joël DUGUEY (pouvoir à Eric DUVAL), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Jacques-Yves OUIN

Date de convocation :
09.02.2023

Publiée le 22.02.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	9
Votants	34
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	35
19h42 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
Quorum	20

Délibération n° 2023 / 25**Objet : ASSAINISSEMENT - Lancement consultation programme de réhabilitation d'assainissement collectif 2022**

Par délibération en date du 24 mars 2022, le conseil communautaire a acté le programme de réhabilitation 2022 de l'assainissement collectif. Le coût des travaux a été estimé par le cabinet SAFEGE à 594 835 € HT. Il convient de délibérer pour lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux. Afin de respecter les exigences de l'Agence de l'Eau, les critères proposés sont : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de lancer une consultation travaux pour le programme de réhabilitation d'assainissement collectif 2022, avec comme critères 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique ;

↳ Précise que le montant des travaux estimé par le cabinet SAFEGE à 594 835 € HT sera inscrit au budget primitif « assainissement » 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves OUIN

Le Président,
Philippe PESQUEREL

